



**Assemblée générale  
Conseil de sécurité**

Distr. générale  
7 février 2002

Original: français

---

**Assemblée générale**  
**Cinquante-sixième session**  
Point 42 de l'ordre du jour  
**La situation au Moyen-Orient**

**Conseil de sécurité**  
**Cinquante-septième année**

**Lettre datée du 25 janvier 2002, adressée au Secrétaire général  
par le Représentant permanent du Maroc  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous transmettre, ci-joint, le communiqué final du Comité Al Qods, issu de l'Organisation de la Conférence islamique, qui s'est réuni, sous la présidence de S. M. Mohammed VI, Roi du Maroc, le 25 janvier 2002 à Marrakech (Royaume du Maroc) (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir assurer la distribution de la présente lettre et de son annexe en tant que document de l'Assemblée générale, au titre du point 42 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(*Signé*) Mohamed **Bennouna**



**Annexe à la lettre datée du 25 janvier 2002, adressée  
au Secrétaire général par le Représentant permanent du Maroc  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : anglais, arabe et français]

**Comité Al Qods : communiqué final**

**Marrakech, vendredi 25 janvier 2002**

Sur l'aimable invitation de S. M. le Roi Mohammed VI, souverain du Royaume du Maroc, Président du Comité Al Qods, le Comité Al Qods a tenu sa dix-neuvième session le 11 dhu al-qa'ada 1422 H/25 janvier 2002 à Marrakech, Royaume du Maroc, en vue d'examiner la situation à la fois critique et grave que connaît la question de la Palestine et d'Al Qods Al Charif en raison de la poursuite de l'agression israélienne contre le peuple palestinien et des tentatives du Gouvernement israélien de neutraliser l'Autorité palestinienne.

Cette réunion a enregistré l'absence forcée de S. E. Yasser Arafat, Président de la Palestine, en raison de la décision arbitraire prise à son encontre par les autorités israéliennes, lui interdisant tout mouvement. Ont pris part aux travaux du Comité, en revanche, Leurs Excellences les Ministres des affaires étrangères et les délégations des États membres du Comité, ainsi que le Secrétaire général de l'Organisation de la Conférence islamique.

Ouvrant les travaux du Comité, S. M. le Roi Mohammed VI, Président du Comité Al Qods, a prononcé un discours dans lequel il a mis en exergue la solidarité de la Oumma islamique avec le peuple palestinien et sa direction légitime représentée par l'Autorité nationale palestinienne.

Il a également affirmé que la situation difficile que connaît la question palestinienne exige que l'on s'en tienne à la fois au réalisme et au sens de la responsabilité. Sa Majesté a par ailleurs lancé un appel à la conscience humaine et la communauté internationale, les exhortant à faire face à l'arrogance de Sharon et d'entreprendre tout ce qui est à même d'épargner à toute la région et au monde des drames tant qu'il peut les surmonter.

S. M. le Roi a d'autre part souligné l'attachement de la Oumma islamique à une paix juste, globale et durable pour que le peuple palestinien recouvre l'ensemble de ses droits légitimes et établisse son État palestinien indépendant avec Al Qods Al Charif comme capitale.

Par la suite, M. Farouk Kaddoumi, Ministre des affaires étrangères de l'État de Palestine, a lu le message adressé par le Président Yasser Arafat à S. M. le Roi et aux chefs de délégations, les appelant à adresser au nom des États islamiques un message clair au monde, pour l'exhorter à oeuvrer pour mettre fin à la guerre que mène Israël contre le peuple palestinien et lui assurer une protection internationale, et de créer un mécanisme international à même d'obliger Israël à respecter la légalité internationale et les accords conclus, mettre fin à l'occupation et démanteler les colonies de peuplement, ce qui constituera une garantie sûre et fondamentale pour la réalisation et la consolidation de la paix et de la sécurité dans la région.

Les membres du Comité, sous la présidence de S. M. le Roi Mohammed VI, ont par la suite examiné la situation présente et, à la lumière de leurs délibérations, ils ont lancé l'appel suivant à la communauté internationale.

1. Le Comité salue les mesures responsables prises par la direction palestinienne ayant trait au maintien de son engagement de cessez-le-feu de façon unilatérale. En outre, le Comité apprécie hautement toutes les mesures de retenue dont l'Autorité palestinienne a fait preuve, malgré l'agression barbare continue dont elle est la cible, et réitère son soutien à la résistance du peuple palestinien et à son Intifada bénie.

Le Comité réaffirme que l'instauration d'une paix juste et globale dans la région du Moyen-Orient continue de constituer aujourd'hui, tout comme hier, l'objectif fondamental des États membres de l'Organisation de la Conférence islamique, et ce sur la base des résolutions de la légitimité internationale et le principe de la terre contre la paix.

2. Le Comité condamne vivement l'escalade israélienne ayant répondu aux initiatives palestiniennes et rappelle à la communauté internationale que c'est la poursuite de l'occupation israélienne qui est à l'origine de l'explosion de la situation dans la région, en particulier l'encerclement du siège du Président Yasser Arafat, Président élu par le peuple palestinien, qui est empêché de mouvement, ainsi que la destruction des maisons, le dispersement de centaines de familles restées sans abris, le massacre d'enfants, la destruction des structures essentielles des institutions palestiniennes, outre les assassinats, le blocus et le bouclage.

3. Le Comité réaffirme que les États islamiques constituent un élément actif dans la communauté internationale et ses institutions, qu'ils ne resteront pas les bras croisés et qu'ils mobiliseront toutes les possibilités qui leur sont offertes dans le cadre des institutions internationales pour mettre fin à l'agression d'Israël et son occupation des territoires palestiniens.

4. Le Comité appelle les États-Unis d'Amérique, en leur qualité de parrain du processus de paix, à prendre des mesures fermes et immédiates pour obliger Israël à mettre fin à son agression contre le peuple palestinien.

Le Comité souligne que les pratiques israéliennes sont susceptibles de générer un climat de réactions au moment où un consensus international a pu s'établir après les actes criminels du 11 septembre ayant pris pour cible des civils innocents et des institutions aux États-Unis d'Amérique, consensus par lequel le monde s'est mis d'accord pour annihiler le terrorisme et ses causes de par le globe en vue d'assurer la stabilité et la sécurité mondiales.

5. Le Comité soutient tous les efforts déployés et toutes les initiatives entreprises en vue de l'instauration d'une paix juste et globale qui puisse assurer la sécurité et la stabilité de la région et permettre au peuple palestinien le recouvrement de tous ses droits, y compris son droit à l'établissement d'un État palestinien, avec Al Qods Al Charif comme capitale.

À cet égard, le Comité exprime son refus catégorique de toute tentative israélienne visant à détruire les bases de la paix érigées sur le principe de la terre contre la paix, la légalité internationale, et les accords signés entre l'Autorité nationale palestinienne et les gouvernements israéliens précédents.

6. Le Comité appelle la communauté internationale à prendre ses responsabilités à l'égard des violations flagrantes graves que subit le peuple palestinien. Le Comité,

en particulier, lance un appel au Conseil de sécurité des Nations Unies, de par ses obligations, de s'atteler aux missions qui lui sont dévolues pour le maintien de la paix et la sécurité internationale conformément à la Charte des Nations Unies, d'adopter une résolution pour l'envoi, dans l'immédiat, de forces multinationales en vue de protéger le peuple palestinien et d'oeuvrer pour l'application de ses résolutions afin de sauvegarder la crédibilité de cette institution internationale.

7. Le Comité constate que le Gouvernement israélien a ignoré tous les appels ou tentatives des médiateurs internationaux.

Il a plutôt continué à se soustraire au respect des dispositions du droit international, des résolutions des Nations Unies et des accords signés. C'est pour cette raison que le Comité estime nécessaire d'agir, encore une fois, dans le cadre du Conseil de sécurité et de lui offrir une occasion propice pour qu'il assume ses responsabilités.

Face à cette situation grave et explosive qui prévaut dans les territoires palestiniens occupés, laquelle constitue une menace pour la paix dans le monde, la communauté internationale doit prendre ses responsabilités et exercer les pressions nécessaires sur Israël pour qu'il mette fin à son agression, retire immédiatement ses forces des zones palestiniennes, lève le blocus imposé au siège du Président palestinien et prenne les mesures nécessaires pour ramener le calme dans la région et créer ainsi un climat propice pour la relance du processus de paix, ainsi que la reprise des négociations entre les deux parties sans conditions préalables, et ce conjointement à l'envoi d'observateurs internationaux chargés de superviser la mise en oeuvre des recommandations du rapport de la Commission Mitchell et du plan Tennen, selon un mécanisme et un calendrier bien définis.

Le Comité est convaincu que la cessation des pratiques et mesures illégales des autorités de l'occupation israélienne créera les conditions nécessaires au retour au calme et à la reprise des négociations à partir du point où elles s'étaient arrêtées. De telles pratiques et mesures contribueront à la réalisation de l'appel lancé par le Président américain Bush et son secrétaire d'État pour la création d'un État palestinien indépendant, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité 242 et 338.

Le Comité exprime sa haute appréciation et sa profonde gratitude à son président, S. M. le Roi Mohammed VI, souverain du Royaume du Maroc, pour les efforts inlassables qu'il ne cesse de consentir en faveur de la cause palestinienne et d'Al Qods Al Charif tant au niveau arabe, islamique qu'international ainsi que pour son aimable invitation pour la tenue de cette importante session dans la ville de Marrakech.

La Comité exprime également ses sincères remerciements et son appréciation au Gouvernement de Sa Majesté et au peuple marocain frère pour l'accueil et l'hospitalité réservée aux délégations ayant participé à cette session.